

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2005 À 20 HEURES 30**

**L'An Deux Mille Cinq, le 20 Décembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Décembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Louis BARRET, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel MIENVILLE

**Membres suppléants votants :** Madame, Messieurs, Anne-Marie ROSÉ, Gérard FABRE,

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Éliane CARLES, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Patrice MANGIONE,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Elisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDÉ, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38**

**Présents (titulaires et suppléants votants) : 28**

**Votants : 28**

**N° 8 - 174 / - 2005 : CONVENTION TYPE DE LOCATION DU « BUS INFO » SANS CONDUCTEUR DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET UN LOCATAIRE - TARIFS**

PUBLIE LE

03 JAN. 2006

Pilote : Transports Urbains

Autres services concernés : Affaires Générales, Juridiques et Communication

**Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est devenue depuis sa création le 24 Décembre 2002, autorité organisatrice des transports urbains.

À ce titre elle dispose d'un parc de véhicules pour l'exploitation du réseau, et un des véhicules réformés a été aménagé en « bus information ».

Ce véhicule est identifié extérieurement par la déclinaison du logo de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et son aménagement intérieur permet l'organisation d'expositions.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois directement ou par l'intermédiaire de ses communes membres peut faire l'objet de demandes de location de ce « Bus Information » pour des manifestations entrant dans le champs dès lors des compétences communautaires. Dans la mesure où ce véhicule est fortement porteur d'image, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se doit de veiller à l'utilisation à bonne fin et dans des conditions conformes à ses compétences. Par conséquent toute location sera préalablement soumise à l'avis du Bureau Communautaire. En outre, les bénéficiaires de la location n'auront pas la possibilité de déplacer ce véhicule qui sera déposé et récupéré par le service transports urbains.

Dès lors il convient de compléter la grille tarifaire du réseau Albibus en y adjoignant les tarifs de location du « Bus Information ». Tous les autres tarifs approuvés en Juin 2005 sont inchangés.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

↳ VU l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ VU la délibération N° 21/21 du 6 Janvier 2003 de mise en œuvre de la compétence transports dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

↳ VU la délibération N° 5/80 du 28 Juin 2005 approuvant la nouvelle grille tarifaire.

↳ VU l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace du 30 Novembre 2005,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **APPROUVE** le principe d'une location par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du « bus info » au profit d'organisateur de manifestations publiques entrant dans le champ des compétences communautaires.

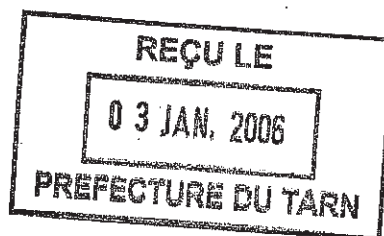
↳ **APPROUVE** le projet de convention de location tel qu'annexé.

↳ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention.

↳ **APPROUVE** la grille tarifaire du réseau Albibus applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 complétée des tarifs de location du "Bus Information".

Pour extrait conforme,  
Fait le 20 Décembre 2005

Le Président,  
Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION DE LOCATION**  
**DU « BUS INFO »**  
**(SANS CONDUCTEUR)**

**DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE**  
**ENTRANT DANS LE CHAMP DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES**

Entre,

**La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

représentée par Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président,

dûment habilité par délibération du 20 Décembre 2005 et décision du Bureau communautaire du

Et

.....

représenté par .....

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à mettre à disposition exclusive du locataire .....

.....

.....

le véhicule de type SC 10 Renault , aménagé intérieurement en espace d'exposition et de réception de public.

Le locataire

.....

utilise le véhicule ainsi mis à disposition pour effectuer l'accueil de personnes pour son propre compte sur un lieu fixe.

**ARTICLE 2 : LA LOCATION**

La location du véhicule s'effectue sur le lieu demandé par le locataire.

Le transfert aller et retour du véhicule entre le garage et le lieu d'exposition est effectué par le service transport de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le véhicule doit être en bon état d'entretien et de propreté autant à son arrivée sur le lieu d'exposition qu'à sa reprise à la fin de la manifestation.

Une fiche de signalement d'état du « bus info » sera établie et signée par les deux parties lors de la mise à disposition et la récupération du véhicule.

**En annexe la fiche signalement d'état du « bus info » attestant de l'état du véhicule et du matériel.**

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DU VEHICULE**

La livrée du véhicule est celle de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le véhicule est entièrement chauffé et climatisé.

L'aménagement intérieur comprend : un espace bureau avec 2 placards fermant à clés, un espace exposition avec une table basse, cinq strapontins et 8 cadres fixes.

Le câble nécessaire au branchement du chauffage et/ou de la climatisation est fourni **(branchement 32 ampères)**

Voir le manuel d'utilisation et de fonctionnement des différents aménagements électriques à l'intérieur du véhicule.

### **ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ**

Le locataire assume la responsabilité des dommages de toute nature occasionnés au matériel lors de la manifestation.

En cas d'incident entraînant une indisponibilité du véhicule pour quelque cause que ce soit, le locataire doit aviser le service transport de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans les plus brefs délais.

**Contact téléphone d'astreinte : 06 76 42 06 87**

### **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

Le locataire devra justifier de la souscription, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue, d'une police automobile couvrant les dommages relatifs à tous dégâts survenus au véhicule y compris le bris de glace, ainsi que le vol (vandalisme, vol d'accessoires).

Par ailleurs il justifiera aussi d'une police d'assurance responsabilité civile.

L'attestation devra être fournie au moins 48 h avant la mise en disposition du bus information.

**ARTICLE 6 : COÛT DE LA LOCATION**

Le prix de location est déterminé par un devis préalablement établi et approuvé par le loueur, en fonction des tarifs en vigueur.

**ARTICLE 7 : DURÉE**

La présente convention est conclue pour la période

du : .....à.....heures

au .....à.....heures

LE LOCATAIRE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

PHILIPPE BONNECARRÈRE

**GRILLE TARIFAIRE  
au 1er septembre 2005**

<i>prix unitaire TTC</i>	Ayant droit	Lieu de vente
------------------------------	-------------	---------------

Billet unitaire	0,90 €	Tout public	Conducteurs
Carnet ECO - 10 voyages -	7,00 €	Tout public	Espace Albibus et Dépositaires
Carte PLUS - coupon mensuel -	22,00 €	Tout public	Espace Albibus et Dépositaires
Carte JEUNE - coupon mensuel -	16,00 €	de 6 à 26 ans	Espace Albibus et Dépositaires
Carte AGE D'OR - coupon mensuel -	12,00 €	+ 60 ans	Espace Albibus et Dépositaires
Carte SCOLAIRE - coupon trimestriel -	43,00 €	certificat de scolarité	Espace Albibus et Dépositaires

**TITRES SOCIAUX**

Billet ECO (en carnet de 25)	0,70 €	CCAS	Communes
Carte PASS - coupon mensuel -	22,00 €	CCAS	Communes
Carte AGE D'OR - coupon annuel -	36,00 €	CCAS	Communes

**TARIFS GROUPES sur lignes (par personne)**

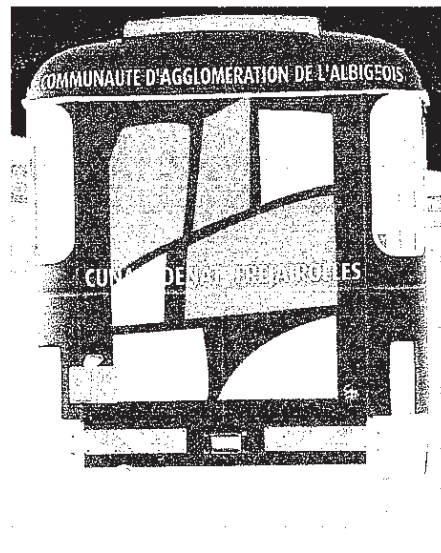
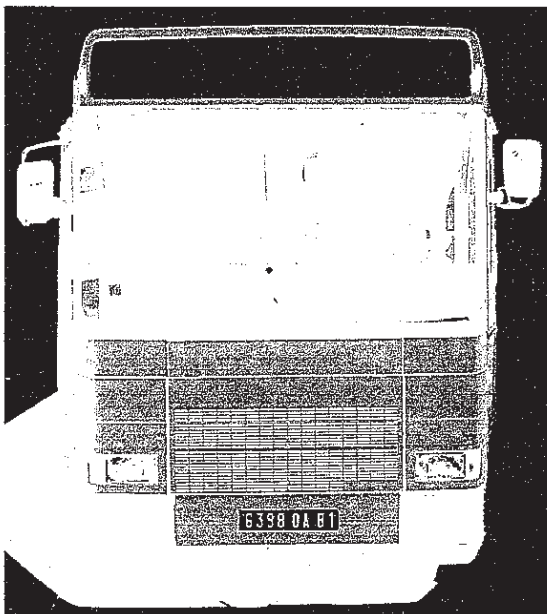
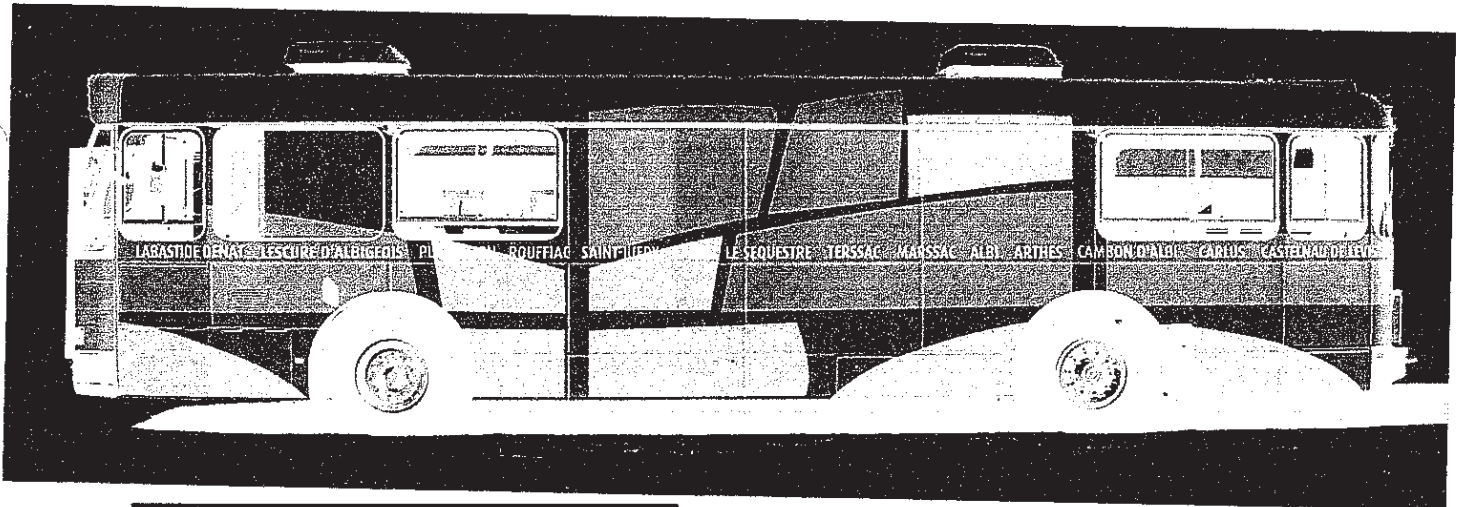
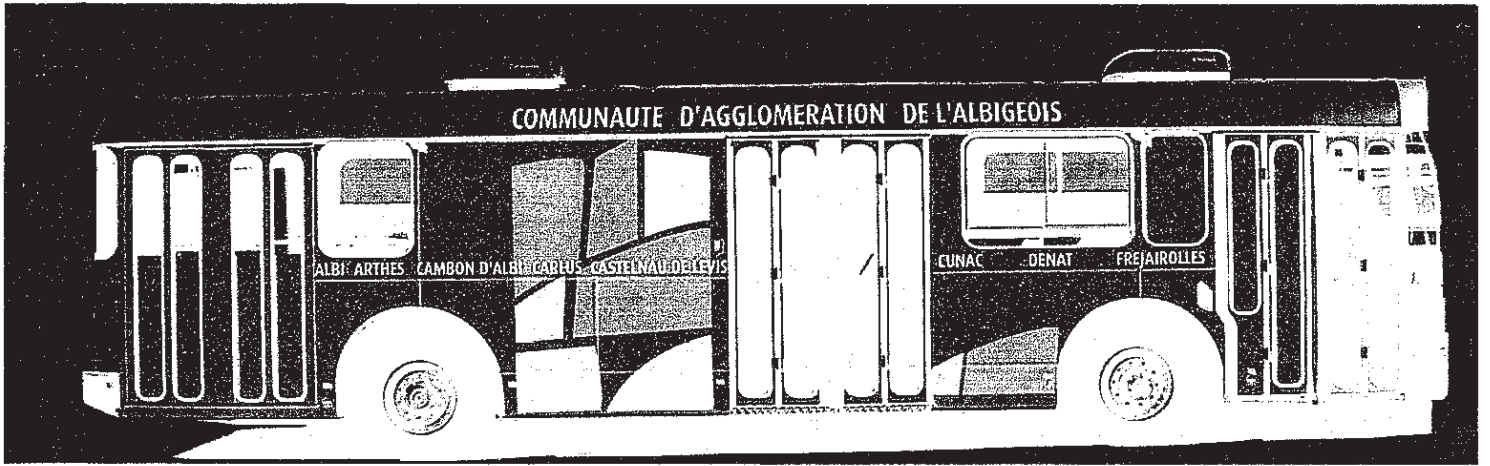
Heures creuses : 1 aller simple	0,45 €	groupe => 10 pers.	Espace Albibus bus
Heures creuses : 1 aller-retour	0,90 €	groupe => 10 pers.	Espace Albibus bus
Heures de pointe : 1 aller simple	0,70 €	groupe => 10 pers.	Espace Albibus bus
Heures de pointe : 1 aller-retour	1,40 €	groupe => 10 pers.	Espace Albibus bus

**TARIFS SERVICES SPECIAUX ( dans le PTU)**

1 aller-retour du lundi au samedi	37,00 €
1 aller-retour dimanches et fériés	74,00 €
Coût km du lundi au samedi	3,70 €
Coût km les dimanches et fériés	7,40 €
Forfait immobilisation bus jour (entre 6 h et 22 h)	27,00 €
Forfait immobilisation bus nuit (entre 22 h et 6 h)	54,00 €
Forfait immobilisation dimanches et fériés	54,00 €

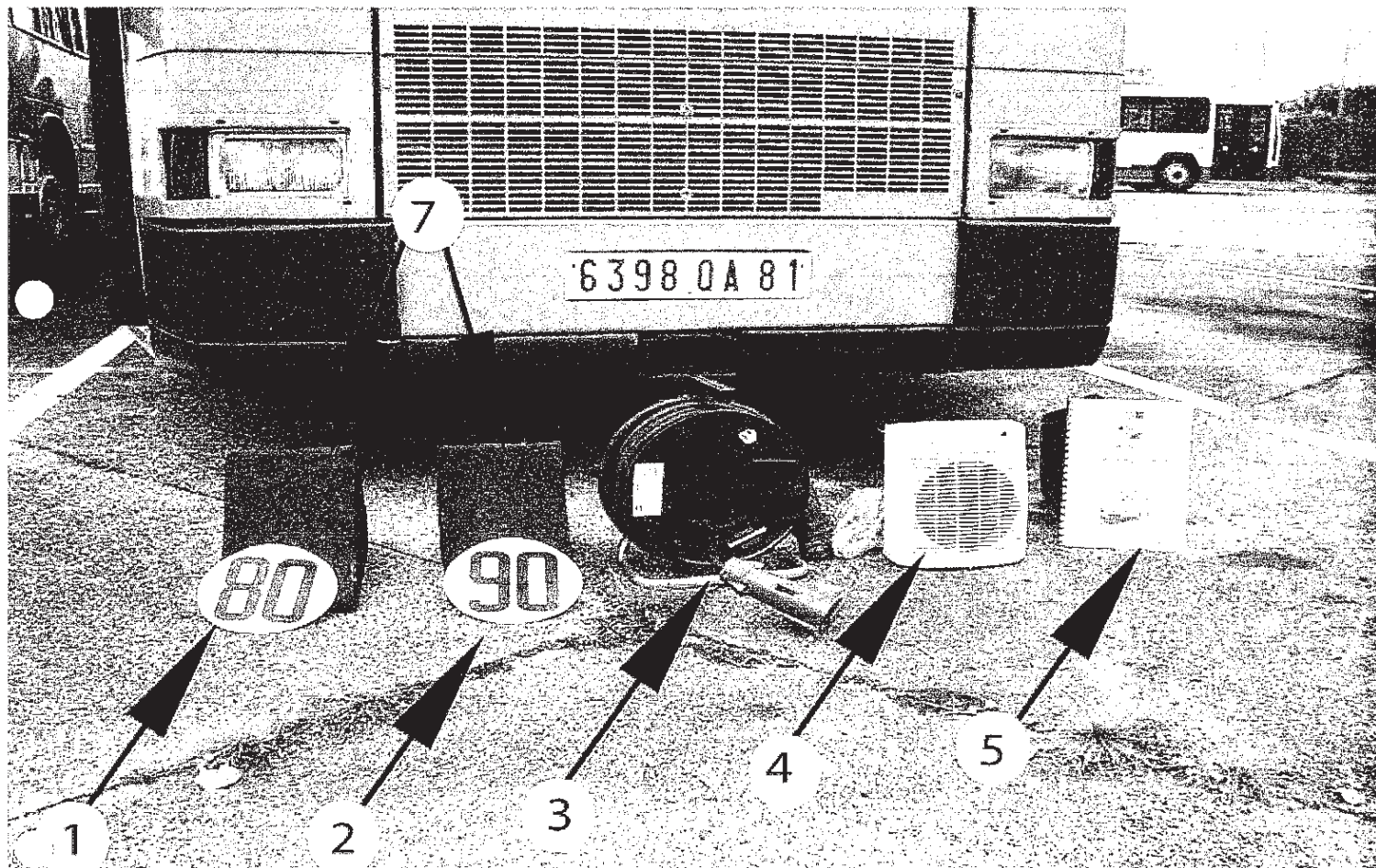
**TARIFS "BUS INFO"**

Immobilisation 1/2 journée (5 h)	40,00 €	Associations et communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de ses compétences
Immobilisation 1 jour hors dimanche (entre 8 h et 20 h)	70,00 €	Associations et communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de ses compétences
Immobilisation week-end (vendredi 19 h au lundi 8h)	130,00 €	Associations et communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de ses compétences





# INVENTAIRE DES ACCESSOIRES DU BUS INFO



DATE

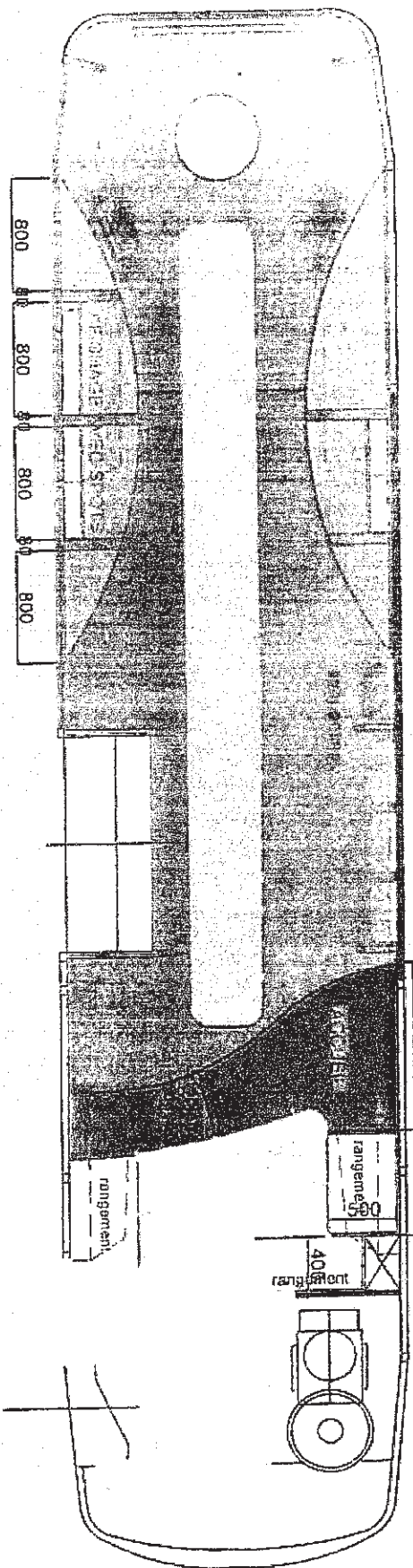
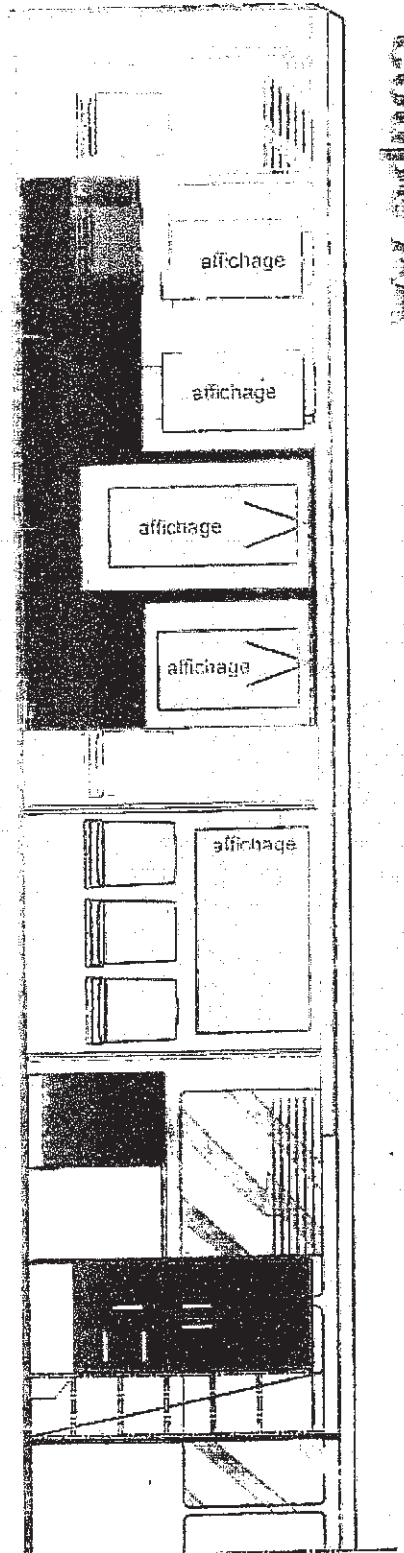
ALBIBUS

RECEPTIONNAIRE

--

# ETAT INTERIEUR DU BUS INFO

coupe AA<sup>®</sup>



coupe AA<sup>®</sup>

coupe AA<sup>®</sup>

DATE

ALIBUS

RECEPTIONNAIRE

--	--	--